

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Band: 50 (1942)

Heft: 26

Vereinsnachrichten: Nachrichten der kantonalen FHD-Verbände

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pas les modifications de la situation sanitaire dans le monde entier, de recueillir et de porter à la connaissance des Etats participants les faits et documents d'un caractère général qui intéressent la santé publique, de soumettre à une étude technique les questions de son ressort et de proposer aux Etats des mesures qui lui paraissent opportunes. C'est à lui aussi qu'il appartient de rechercher sur quels points les conventions sanitaires internationales doivent être modifiées pour s'adapter aux progrès de la science épidémiologique et d'en préparer la revision.

*

Et ceci nous amène à la dernière partie de notre exposé: la revision de la Convention de 1912.

Cette convention répondait à une situation bien déterminée et a rendu, nous venons de le dire, d'excellents services. Mais depuis sa conclusion, un nouvel élément, né directement de la guerre, est entré en scène, qui a modifié profondément cette situation: le typhus exanthématique. Avant la guerre, le typhus exanthématique était peu connu; il ne sortait guère de ses foyers de l'Europe orientale et l'on n'avait pas beaucoup de raisons de s'en préoccuper; en fait, on l'ignorait presque complètement en dehors des pays où il était dès longtemps endémique. Mais la guerre a changé tout cela, comme elle a changé bien d'autres choses, et aujourd'hui le typhus exanthématique, satellite habituel de la famine et de la misère, ayant trouvé dans l'état de choses créé par le bouleversement universel des éléments éminemment favorable à sa propagation, a pris une extension redoutable, qui l'a fait passer au premier rang de nos préoccupations, laissant loin derrière lui la peste et même le choléra. Tous les Etats civilisés ont déjà été appelés à s'associer à la lutte qu'on mène contre lui dans les pays qu'il a envahis et décimés, sans qu'on ait réussi jusqu'ici à le vaincre. Cela étant, il n'est pas étonnant qu'on ait songé à réglementer sur le terrain international la prévention du typhus exanthématique, comme on l'avait fait pour la peste et le choléra. De toute façon cette réglementation n'aurait pas été possible en 1912 car nous ne connaissions pour ainsi dire rien, à cette époque, de l'étiologie du typhus. Mais aujourd'hui, cette étiologie est en grande partie élucidée, grâce surtout aux travaux d'un savant français, le Dr Nicolle. Si le virus lui-même nous échappe encore dans son essence, nous savons qu'il a pour véhicules exclusifs certains insectes, les poux de corps en particulier, et que sans l'intermédiaire du pou il ne peut y avoir de transmission de ce virus d'un individu à un autre. La prévention du typhus peut donc se résumer en une seule mesure: la destruction des insectes vecteurs, et l'on peut dire que sans le pou — pour ne parler que de lui — il n'y a pas de typhus. Il ne sera donc pas difficile d'établir des règles pour la prévention du typhus sur le terrain international.

Pour ce faire, on a pensé que le plus simple serait de se servir de l'instrument que nous possédons déjà, la Convention de 1912, et de la reviser de façon à ce qu'elle puisse s'appliquer au typhus exanthématique. La proposition en a été faite en 1920 au Comité permanent de l'Office international d'hygiène publique par le délégué de la Suisse et acceptée par ce comité. Celui-ci s'est immédiatement mis à l'œuvre et aujourd'hui son travail de revision est achevé. Dans ce travail, il ne s'est pas borné aux changements nécessités par l'incorporation du typhus dans la convention; il lui a paru utile de reprendre la convention tout entière et de modifier celles de ses dispositions dont l'application, dans la pratique, avait soulevé certaines difficultés ou n'avait pas donné tous les résultats qu'on en attendait; c'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que la notification des maladies visées par la convention devra sans doute être réglée d'une façon plus simple et plus pratique. Le régime applicable aux pays de l'Orient a fait aussi l'objet d'une étude minutieuse, en raison de tous les changements territoriaux et autres apportés par la guerre dans ces régions.

On s'est demandé enfin s'il n'y avait pas lieu de faire rentrer dans la convention d'autres maladies encore, telles que la variole et l'influenza. Mais pour la variole, on a reconnu l'inutilité d'une pareille réglementation, étant donné que nous possédons dans la vaccination une arme qui, bien employée, rendrait toute autre mesure préventive inutile; pour l'influenza, l'obscurité qui recouvre encore son étiologie et les incertitudes de sa symptomatologie rendent sa prévention si malaisée qu'il serait bien difficile de la régler par des mesures internationales. On s'est donc borné, à titre de simple indication et en attendant mieux, à demander que les Etats se signalent les uns aux autres les épidémies de variole et d'influenza observées sur leur territoire, mais sans rendre applicables à ces deux maladies les autres prescriptions de la convention; ce qui veut dire que les Etats resteront libres, après comme avant, d'appliquer à la prévention de la variole et de l'influenza les mesures qui leur paraîtront opportunes. Nous pensons pour notre part qu'on a sagement agi et qu'il eût été sans utilité de surcharger la future convention de prescriptions qui — en fait — seraient inapplicables.

Le 21 juin 1926, la nouvelle Convention internationale fut signée par 70 Etats. Cette convention est sortie de la Convention du 27 janvier 1912.

(Revue internationale de la Croix-Rouge, n° 49, 5^e année.)

Nachrichten der kantonalen FHD-Verbände

FHD-Verband Luzern

Aufgebot zu unserer Juni-Uebung: Gebirgsmarsch ins Brisengbiet: Sonntag, 28. Juni 1942. 05.00: Sammlung bei jeder Witterung Bahnhofplatz gegenüber Dampfschiffbrücke I, Bezug der Spezialbillette; 05.21; Abfahrt nach Stansstad-Dallenwil; 06.27: Ankunft in Dallenwil; Fussmarsch über Niederrickenbach - Bärfalle - Klewen - Beckenried; ca. 09.00: Gottesdienst in Niederrickenbach; diverse Uebungen; 18.19 ev. 19.11: Abfahrt von Beckenried; 19.39 ev. 20.30 Ankunft in Luzern; Schluss der Uebung. Anzug: Bergausrüstung mit Armbinde (R + F erhalten eine Armbinde geliehen). Verpflegung aus dem Rucksack. Kosten: Spezialbillette Fr. 1.70. Kameradinnen, welche nicht die ganzen Kosten auf sich nehmen können, wollen sich diesbezüglich an die Sekretärin wenden.

FHD-Verband des Kantons Thurgau

Die Juli-Uebung fällt der Landarbeiten wegen aus. Die nächste Uebung wird Ende August abgehalten.

An die FHD im Kanton Zürich

Auf unseren Aufruf vom April haben wir leider nur ganz wenige Briefe erhalten und keinen einzigen Vorschlag für Vorstandsmitglieder. Einige FHD haben einen Teil der vorbereitenden Arbeit übernommen, aber um einen von Anfang an gut aufgebauten Verband mit einem bestimmten Arbeitsprogramm konstituieren zu können, braucht es noch viel mehr aktive und weitsichtige Mitarbeit. Winterthur geht immer noch mit dem guten Beispiel voran, und wir appellieren noch einmal an die FHD aller Gattungen, sich für den zukünftigen Verband einzusetzen, indem sie u. a. auch Vorschläge für geeignete technische Leiter und Leiterinnen vorbringen. Unsere erste kantonale Tagung wird an einem Sonntag im September oder Oktober in Zürich stattfinden.

Für das Kantonal-Komitee des FHD Zürich:

FHD Haemmerli Gertrud, Präsidentin
FHD Landolt Maria, M. L.

Schweizerischer Samariterbund Alliance suisse des Samaritains

Samariterhilfslehrekurs in Olten

Wir erinnern unsere Sektionen nochmals daran, dass dieser Kurs vom 24. Juli bis 2. August stattfinden wird, mit Vorprüfung am Sonntag, 12. Juli. Schluss der Anmeldefrist 2. Juli 1942.

Wir bitten diejenigen Samaritervereine, die sich für die Beschickung des Kurses interessieren, die Anmeldeformulare so bald wie möglich beim Verbandssekretariat zu verlangen. Verspätete Anmeldungen können nicht berücksichtigt werden.

Samariterhilfslehrekurs in Küsnacht (Zürich)

Die Schlussprüfung wird am Sonntag, 28. Juni, 9.00 Uhr, im Hotel «Sonne» stattfinden.

Wir laden die Samariterfreunde benachbarter Sektionen und insbesondere deren Hilfslehrer herzlich ein, diesem Anlass beizuwohnen. Diejenigen, die am nachfolgenden Mittagessen (Preis Fr. 3.50, ohne Getränke) im Hotel «Sonne» teilzunehmen wünschen, sind gebeten, sich bis spätestens am Freitag, 26. Juni, beim Verbandssekretariat anzumelden.

Bundesfeieraktion 1942

Wir machen unsere Samariterfreunde darauf aufmerksam, dass heute Donnerstag, 25. Juni, 12.40 Uhr (nach dem Nachrichtendienst), Verbandssekretär Ernst Hunziker über den Landessender Beromünster sprechen wird über das Thema: «1000 Samaritervereine».

Action de la Fête nationale 1942

Nous informons nos amis samaritains de la Suisse romande que notre président central, M. Paul Hertig, prononcera une allocution sur l'Alliance suisse des Samaritains en date du samedi 27 juin, à 18.55 h. en vue de l'action de la Fête nationale 1942, allocution qui sera radiodiffusée par l'émetteur suisse de Sottens et intitulée «Les Samaritains et la Suisse».

Azione della Festa Nazionale

Comunichiamo alle nostre Sezioni di lingua italiana che il nostro stimato Delegato per il Ticino et la Mesolcina, Signor Enrico Marietta, parlerà alla Radio della Svizzera Italiana, Domenica, 28. crt., alle ore 13.10 sul tema: «Sintesi dell'attività samaritana in Svizzera».